



Osez
le Féminisme!

OSEZ L'ÉGALITÉ !

**PROGRAMME D'OSEZ LE FÉMINISME !
POUR L'ÉGALITÉ POUR LES ÉLECTIONS 2022**





12 MESURES PHARES POUR L'EGALITE

1. 1 milliard d'euros pour lutter contre les violences conjugales
 2. La reconnaissance de l'amnésie traumatique et imprescriptibilité des crimes sexuels sur mineur·es
 3. Une politique abolitionniste et la lutte contre la pornocriminalité
 4. Un droit à l'avortement effectif pour toutes, une gynécologie sans sexisme
 5. Une santé féministe des femmes
 6. Une éducation non sexiste de la petite enfance à l'université
 7. Individualisation de l'impôt et revalorisation des allocations familiales
 8. Un Service Public de la petite enfance
 9. Des pensions alimentaires payées et non imposées
 10. Revaloriser les métiers féminisés
 11. Pratiquer systématiquement le gender budgeting
 12. Révocation de tout élu condamné pour violences
-



REVENDICATIONS D'OSEZ LE FÉMINISME !

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Pour qu'aucune femme ne soit plus victime de violences masculines | 4 |
| Adopter une loi cadre et l'octroi d'un réel budget contre les violences masculines | 4 |
| Réformer la police et la justice pour lutter efficacement contre les violences | 4 |
| Lutter contre les violences conjugales comme en Espagne | 5 |
| Lutter contre le viol | 6 |
| Lutter contre la prostitution et la pornocriminalité | 7 |
| Pour le droit à disposer de son corps | 7 |
| Un accès effectif à l'avortement pour toutes les femmes | 7 |
| Pour un vrai droit à la contraception | 8 |
| Pour une gynécologie sans sexisme | 8 |
| Pour une vraie prise en soin des femmes | 9 |
| Un système de santé non sexiste, inclusif et accessible | 9 |
| Développer la prise en charge médicale des violences | 9 |
| Pour une recherche sans sexisme en santé des femmes | 9 |
| Renforcer les droits des femmes malades et des patientes | 10 |
| Pour une lutte de grande ampleur contre les stéréotypes sexistes | 11 |
| Pour une éducation féministe | 11 |
| Contre les stéréotypes sexistes dans la culture, les médias et la publicité | 11 |
| Pour une politique fiscale et budgétaire féministe | 12 |
| Individualiser l'impôt sur le revenu et les droits sociaux | 13 |
| Pratiquer systématiquement le gender budgeting | 13 |
| Pour une justice sociale qui soit écologiste et féministe | 13 |
| Pour la fin des violences économiques | 14 |
| Lutter contre les violences et les inégalités au travail | 14 |
| Pour une politique familialiste féministe | 15 |
| Pour une réelle exemplarité du monde politique | 16 |
| Instaurer une parité effective en politique | 16 |
| Pour la fin de l'omerta en politique #metoopolitique | 16 |
| Pour une diplomatie féministe | 17 |
| Pour une diplomatie abolitionniste | 17 |
| Pour le respect et la protection des droits des femmes et des filles migrantes et demandeuses d'asile | 17 |

POUR QU'AUCUNE FEMME NE SOIT PLUS VICTIME DE VIOLENCES MASCULINES

Adopter une loi cadre et l'octroi d'un réel budget contre les violences masculines

- Se doter d'un plan interministériel ambitieux avec un budget fortement revu à la hausse :

- **1 milliard d'euros par an pour lutter contre les violences conjugales¹ (contre 360 millions d'euros actuellement)** : voir détail des mesures dans le chapitre dédié. 77% des Français y sont favorables (Harris Interactive, juillet 2021).
- Hausse du budget pour lutter contre les violences sexuelles
- Moyens accrus pour lutter plus efficacement contre **la prostitution et la pornographie** : 200 millions d'euros par an

Réformer la police et la justice pour lutter efficacement contre les violences

- **Faciliter le dépôt de plainte pour les femmes et enfants victimes de violences** en élargissant les possibilités :

- Hors des commissariats (lieux de soins, domicile...) et en ligne
- Généraliser les salles dites "Mélanie" : salles conçues dans les commissariats pour être des espaces de confiance favorisant la parole des enfants victimes de violences sexuelles, avec enregistrement image et son de leur témoignage pour que l'enfant n'aie pas à revivre le traumatisme. Il y en a actuellement seulement 19 en France.
- **Instaurer des mécanismes de suivi** à destination des victimes pour qu'elles puissent connaître régulièrement l'état de leur procédure de plainte via des outils numériques.

- **Former les policiers et les acteurs de la justice** dans le but de lutter contre les mécanismes sexistes dans ces institutions : culture du viol dans les interrogatoires (questions sexistes sur l'habillement de la victime, sur son passé sexuel...), recours quasi systématique à la confrontation de la victime avec son agresseur... La formation permettra en outre aux policièr.es et magistrat.es de caractériser la contrainte, constitutive du viol, qu'elle soit morale, économique ou psychologique, en dévoilant la stratégie de l'agresseur.

- **Mettre en place des référents départementaux côté police et justice pour mieux coordonner les deux institutions**, avec un délai maximum d'instruction de 1 an pour traiter les dossiers des agresseurs.

- **Engager la responsabilité des commissaires** en cas de **manquements graves** ayant entraîné une mise en danger : refus de plainte, non-transmission à la justice, propos sexistes ou humiliants envers la victime...

¹ Budget nécessaire calculé par le Centre Hubertine Auclert dans son [étude comparative des politiques publiques espagnoles et françaises](#)

- **Former tous.tes les professionnel.les qui peuvent détecter des situations de violences ou accompagner des victimes** (médecin.es et travailleur.ses de la santé, travailleur.ses sociaux, enseignant.es....). Ces formations seraient animées par des organismes agréés, parmi lesquels des associations féministes, des expertes et psychiatres en victimologie.

- **Interdire l'invocation de théories masculinistes dans les tribunaux**, de façon à ce que le recours par la défense à des arguments tels que le syndrome d'aliénation parentale, l'hystérie et toutes les théories consistant à victimiser les auteurs de violences soit systématiquement jugé irrecevable par la ou le juge à l'instar de la récente loi espagnole de protection de l'enfance et l'adolescence contre la violence.

- **Lutter activement contre le cyberharcèlement :**

- Déployer un **dispositif de plainte en ligne contre le cyberharcèlement**, efficace et rapide, et demander aux plateformes de rendre publics leurs outils de modération. Développer et communiquer davantage autour de services en ligne de signalement de cyberharcèlement sexiste et sexuel, sur le modèle de la plateforme PHAROS.
- Exiger des **réseaux sociaux et des plateformes** la mise en place d'une **politique de signalement** plus efficace. Ajouter de nouveaux motifs (cyberharcèlement sexiste, insulte sexiste en ligne, etc.)

Lutter contre les violences conjugales comme en Espagne

- Le budget d'un milliard d'euros précité inclura notamment les mesures suivantes :

- **Multiplication par 5 des places d'hébergement** pour les femmes victimes : 194 millions d'euros par an a minima. La Justice devra privilégier l'éloignement du conjoint lorsque la victime en émet la demande.
- Hausse significative du **budget des associations d'aide aux victimes** : 193 millions d'euros par an a minima².
- Création de **tribunaux spécialisés** permettant de traiter dans des délais courts, les affaires civiles (garde d'enfants, autorité parentale....) comme les affaires pénales (violences....) pour faire cesser les violences post-séparation.
- **Multiplication par 15 des moyens de protection des victimes** : ordonnances de protection, téléphones grave danger, bracelets électroniques.
- Création d'un **système d'évaluation en temps réel du danger** par la police, la justice, et les associations d'aide aux victimes, à l'image de VioGen en Espagne. Ce système, indépendant de la plainte, permet de mettre en place des moyens de protection rapides et adaptés.
- **Développer un système de messagerie national** fonctionnant par chat et SMS permettant de géolocaliser la victime. Ce système pourrait être géré par la Fédération nationale solidarité femmes, en complément du numéro 3919 en cas d'urgence
- **Droits supplémentaires pour les victimes** : assistance juridique gratuite, assistance sociale et psychologique, accès prioritaire aux logements sociaux...

² Source : ["Où est l'argent contre les violences faites aux femmes ?"](#)
Haut Commissariat à l'Égalité

- **Création de 300 centres du psychotraumatisme (contre 13 actuellement)** répartis équitablement sur le territoire, en s'assurant que toutes les femmes puissent y avoir accès dans un rayon de 100 km maximum.
 - Organiser **une campagne de masse contre les violences faites aux femmes et aux enfants**, pour faire connaître les acteurs-clés de la lutte contre les violences : diffusion de numéros comme le 3919, spots publicitaires à la radio, TV, réseaux sociaux, affichages à hauteur d'enfant dans les écoles, affichages dans les bâtiments et les transports publics.
- **Retrait systématique de l'autorité parentale pour les pères condamnés pour des violences sexuelles, pédo-criminelles et/ou intrafamiliales.** Suspension des droits de visite des parents poursuivis pour viols ou agressions sexuelles pédo-criminelles incestueuses.
- **Suspension des poursuites pénales à l'encontre de la mère pour non présentation d'enfant** lorsqu'une enquête pour violences est en cours contre le père (pédo-criminalité, coups et blessures, agression sexuelle, viol).
- **Élargissement de la définition de légitime défense** en reconnaissant le caractère spécial des situations de violence conjugale et retenir cette définition dans les cas où les victimes sont contraintes de blesser ou de tuer leur agresseur pour se protéger. Il faudra pour cela faire évoluer les critères d'immédiateté et de proportionnalité.
- **Organiser un accueil digne des femmes étrangères qui fuient les violences** : développer une politique spécifique d'accompagnement pour les femmes arrivant en France, et promouvoir l'initiative au niveau européen. **Ces filles et femmes ne pourront faire l'objet de mesures d'éloignement** (expulsion, OQTF) lorsqu'elles font face à une menace de violences sexuelles (mutilations génitales, mariages forcés...).

Lutter contre le viol

- **Promulguer l'imprescriptibilité des viols de mineur-es et reconnaître la notion d'amnésie traumatique et les conséquences psychotraumatiques des violences sexistes et sexuelles.** Concernant les femmes ayant passé la majorité sexuelle, reconnaître la notion d'**amnésie traumatique** comme élément constitutif de l'imprescriptibilité.
- **Création d'un seuil d'âge de consentement à 15 ans sans exception, et à 18 ans pour l'inceste et la prostitution.**
- Dans le cas de **viols à caractère lesbophobe**, retenir systématiquement la notion de « viol en raison de l'orientation sexuelle », ce qui est une **circonstance aggravante** (voir décision historique de la cour d'assises de Paris de mai 2021).

Lutter contre la prostitution et la pornocriminalité

- **Renforcer l'application de la loi abolitionniste de 2016 et porter son budget à 200 millions d'euros par an** : accentuation de la lutte contre le proxénétisme, accompagnement social des victimes vers la sortie de la prostitution, verbalisation systématique des "clients" prostitueurs sur internet ou dans la rue, prévention auprès des jeunes sur les dangers de la violence prostitutionnelle. Ce budget pourra être largement abondé par la confiscation systématique des biens des proxénètes et trafiquants.

- **Lutter contre la pornocriminalité** : les sites pornographiques doivent être poursuivis et tenus pénalement responsables des vidéos pédocriminelles et de viols qu'ils diffusent. Tous les sites pornographiques faisant l'apologie du viol, de la haine des femmes, de la pédocriminalité, des relations incestueuses, de la lesbophobie et du racisme doivent être fermés. Il en est de même pour les plateformes "grand public" de vidéos et de photos (comme OnlyFans) qui autorisent la diffusion de ces contenus.

D'un point de vue juridique, **la pornographie est de la prostitution filmée**. La loi doit être pleinement appliquée à l'industrie pornocriminelle et les producteurs et diffuseurs poursuivis pour proxénétisme (la définition légale étant de tirer profit de la prostitution d'autrui).

POUR LE DROIT À DISPOSER DE SON CORPS

Un accès effectif à l'avortement pour toutes les femmes

- La proposition de loi sur l'IVG doit être urgemment adoptée par le parlement. Elle comprend :

- **l'allongement du délai de 12 à 14 semaines de grossesse** pour la pratique des interruptions volontaires de grossesses (IVG),
- pratique des **IVG instrumentales par les sages-femmes**
- suppression du délai de réflexion de 48h en cas d'entretien psycho-social.

- Supprimer la double clause de conscience des médecin-es

- Faire appliquer la **loi sur le délit d'entrave à l'IVG**, notamment numérique. Prévoir une étude pour cartographier les actions néfastes des anti-IVG et appliquer la loi.

- **Créer un centre d'orthogénie** dans chaque service hospitalier de gynécologie-obstétrique

- Revaloriser l'acte d'IVG à la même valeur que des actes médicaux comparables et supprimer sa forfaitisation afin que la question du coût pour les établissements ne soit plus opposable aux femmes³. Cela permettrait d'attribuer à l'activité IVG des moyens financiers garantissant des locaux, un budget, une ligne téléphonique, des places en bloc opératoire réservées et la présence de personnels dédiés, qualifiés, formés à l'IVG et à la planification familiale.

Pour un vrai droit à la contraception

- **Rendre gratuite la contraception.**

- **Diffuser une information précise sur la recherche existante** sur les effets secondaires pour que les femmes puissent choisir vraiment la contraception qui leur convient.

- **Financer la recherche sur la contraception masculine**, de manière à ce que la charge de celle-ci ne pèse plus uniquement sur les femmes. Enjoindre régulièrement les hommes à consulter des urologues, pour le dépistage des IST et la contraception notamment, grâce à des campagnes d'information.

Pour une gynécologie sans sexisme

- **Lutter contre les violences gynécologiques et obstétricales**⁴ et rendre effectifs les droits des patientes⁵: demande du consentement systématique des femmes, réductions des épisiotomies et des césariennes, développement des maisons de naissances et des salles "nature" pour des accouchements plus physiologiques (adossées à des maternités), revalorisation du travail d'accompagnement des violences par les sages-femmes et infirmier-es

- **Garantir l'accès aux soins gynécologiques pour toutes** (femmes en situation de précarité, migrantes ...): ouverture et financement de centres de soins / polyclinique, obligation pour les libéraux conventionnés pour des dépassements d'honoraires de prendre en charge les CMU sous peine de sanctions.

- Ouverture de nouvelles **unités de soins mère-enfant pour favoriser la prise en charge précoce de la dépression du post partum.**

- Développement d'un pôle conseil allaitement⁶ dans chaque maternité, animé par des personnes qualifiées.

- **Rendre la gynécologie plus accessible** : mettre à disposition des tables d'examen gynécologiques adaptées dans les établissements publics. Former le personnel obstétrique et gynécologique aux examens "à l'anglaise" (sur le côté) et non plus uniquement en décubitus dorsal ainsi qu'aux auto-palpations en consultations.

³ Source : [Rapport du HCE](#) Accès à l'avortement, réalisé à l'occasion du 42ème anniversaire de la loi Veil publié le 17 janvier 2017

⁴ Rapport du HCE, Les actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical : des remarques aux violences, la nécessité de reconnaître, prévenir et condamner le sexisme, 29 juin 2018

⁵ https://www.has-sante.fr/jcms/c_1715928/fr/droits-des-usagers-information-et-orientation

⁶ [Label OMS IHAB pour les maternités](#) (Initiative Hôpital Amis des Bébés) : seulement 56 maternités en France (22 avec un service de néonatalogie)

POUR UNE VRAIE PRISE EN SOIN DES FEMMES

Un système de santé non sexiste, inclusif et accessible

- **Former les soignant-es aux questions de sexisme et d'inclusion** dans leurs cursus : consentement de la patiente, biais de genre, prise en compte de la douleur, présentation des symptômes selon le sexe (ex des infarctus mal pris en charge chez les femmes), sexualité lesbienne, consentement des femmes en situation de handicap.
- **Promouvoir l'accès aux soins des femmes en situation de précarité** afin d'éviter le renoncement aux soins.⁷ Prendre en compte le sexe dans les politiques de réduction des inégalités en santé.
- **Rembourser les consultations de psychologie.** Les troubles anxieux sont deux fois plus présents chez les femmes⁸ que chez les hommes et aujourd'hui ces consultations ne sont pas prises en charge par la Sécurité Sociale.

Développer la prise en charge médicale des violences

- **Développer la psychotraumatologie et combattre les poncifs misogynes de la psychanalyse** : prise en charge des victimes de violences masculines qui présentent des syndromes post-traumatiques comme les victimes des attentats ou de guerre ; création d'espaces non-mixtes à l'hôpital pour les femmes victimes de violences masculines, interdiction des théories sexistes sans fondement scientifique dans les rapports d'expertise.
- **Former les soignant-es au dépistage automatique des violences sexuelles** et pédocriminelles et à leur prise en charge et orientation.
- Développer les réseaux de prise en charge de **l'excision et des mutilations génitales** féminines.
- Instaurer un **dépistage systématique des violences** lors des consultations de médecine (adultes et mineures).

Pour une recherche sans sexisme en santé des femmes

- **Développer la recherche sur la santé des femmes** notamment concernant les hormones et les **menstruations, les contraceptifs et leurs effets secondaires.**

⁷ <https://www.vie-publique.fr/rapport/36759-la-sante-et-lacces-aux-soins-une-urgence-pour-les-femmes-en-situation>

⁸ <https://www.inserm.fr/dossier/troubles-anxieux/>

- Prendre en compte les conditions de vie, sociales, économiques et environnementales, qui exposent différemment les femmes à des risques de santé.

- **Inclure davantage les femmes dans les essais cliniques interventionnels** et en exploitant les données de sécurité selon le sexe pour une meilleure prise en compte des effets secondaires des médicaments sur les femmes.⁹

- Accroître la recherche sur l'endométriose véritable problème de santé publique qui touche une femme sur dix. Une information précise sur les possibilités de traitement, la maladie et l'avancée de la recherche doit être mise à disposition des femmes. La gestion des lésions d'endométriose doit être prise en compte à la lumière des études existantes sur l'efficacité des différents traitements : chirurgie d'exérèse versus ablation, effets secondaires à court terme, long terme, et très long terme des différents traitements médicamenteux.

Renforcer les droits des femmes malades et des patientes

- Lancer une **campagne nationale d'information sur les droits des patientes**¹⁰, à l'égard des femmes en situation de handicap et des femmes atteintes de maladies chroniques : consentement, décision partagée, démocratie sanitaire.

- Renforcer et rendre **effectives les instances de démocratie sanitaire dans les maternités et services gynécologiques**. Donner des pouvoirs décisionnels aux associations et collectifs de patientes au sein des établissements.

- **Laisser siéger des associations et collectifs de patientes au sein de l'ordre des médecins** pour empêcher le corporatisme et protéger les patient-es (revue mixte et paritaire des signalements).

- Suspender le droit d'exercice de la médecine aux **soignants condamnés pour violences sexuelles et pédocriminelles**

- **Mettre en place une procédure pour faciliter les signalements de patient-es et de professionnel·les auprès de l'ordre des médecins**. Aucun·e soignant·e., même en cours de formation, ne devrait être condamné pour avoir dénoncé des agissements criminels.

- Engagement de la responsabilité pénale de l'ordre des médecins en cas d'inaction et enquête judiciaire systématique après un manquement ordinal avéré.

⁹ rapport du HCE, Prendre en compte le sexe et le genre pour mieux soigner : un enjeu de santé publique, décembre 2020

¹⁰ https://www.has-sante.fr/jcms/c_1715928/fr/droits-des-usagers-information-et-orientation

POUR UNE LUTTE DE GRANDE AMPLITUDE CONTRE LES STÉRÉOTYPES SEXISTES

Pour une éducation féministe

- **Mettre en œuvre une vraie éducation sexuelle féministe : appliquer la loi prévoyant 3 séances d'éducation à la vie sexuelle et affective, dans chaque classe, chaque année**, avec 3 axes :

- Prévention des grossesses non désirées, des infections sexuellement transmissibles (IST) et information sur la contraception et l'avortement
- Prévention des violences sexuelles et sexistes (physiques, psychologiques, violences sur internet)
- Education sexuelle féministe positive avec un point d'attention particulier porté à l'éducation des garçons (en opposition avec ce qui est véhiculé par la pornographie) ; remise en cause de l'hétéronormativité (sexualités lesbienne et gay).

- **Promouvoir une éducation non genrée :**

- Éliminer le partage genré des espaces au profit d'espaces égalitaires (exemple des cours de récréation égalitaires)
- **Former les enseignant·es et le personnel de la petite enfance** à se défaire des biais sexistes et à favoriser l'expression des filles, à la prise en charge du harcèlement scolaire sexiste et à la prévention des violences masculines
- Former les agents de la municipalité du périscolaire à se défaire des biais sexistes, et favoriser des initiatives sur ces temps pour promouvoir l'égalité femmes-hommes
- Utiliser uniquement des **manuels scolaires non sexistes** (stéréotypes, sous-représentation des femmes dans l'Histoire...)
- Mettre en place des campagnes de sensibilisation des parents à l'éducation non sexiste
- Continuer les politiques de **promotion de la mixité**, notamment à l'école, afin de lutter contre la ségrégation **dans les choix d'orientation professionnelle**. Faire la promotion des métiers masculins auprès des filles, faire la promotion de métiers dits féminins auprès des garçons.

Contre les stéréotypes sexistes dans la culture, les médias et la publicité

- **Créer de véritables sanctions contre les publicités sexistes et lesbophobes** et les faire retirer des médias via une procédure simplifiée.
- **Créer des sanctions contre les propos et attitudes sexistes** observés dans les médias (de la même manière que l'outrage sexiste dans les entreprises).

- Mettre en place des quotas aux postes de décision / de responsabilité dans les médias (presse, audiovisuel, agences et entreprises du secteur de la publicité etc.)

- Améliorer la collecte des données de parité dans les médias, pour pousser les entreprises à améliorer leurs performances (à la fois au sein des entreprises, non seulement à l'ensemble des postes mais surtout aux postes hiérarchiques et dans la représentation des femmes : expert·es, représentation non sexiste des femmes, place laissée à la parole des femmes etc.)

- **Conditionner les subventions publiques à la presse et l'audiovisuel et les subventions du CNC pour les acteurs privés à une représentation paritaire** dans leurs médias (notamment les expert·es) en se basant non pas que sur les seules déclarations des médias (comme actuellement) mais sur une source plus fiable/mieux vérifiable par le CSA, et à une formation des professionnel·les sur l'égalité femmes-hommes (représentations non-sexistes et prévention des violences masculines). Garantir que dans ces mêmes médias, la parole soit donnée aux personnes concernées (lesbiennes quand le sujet porte sur la PMA pour toutes par exemple).

- Mettre en place des bonus et des malus sur les subventions publiques aux œuvres culturelles (cinéma, édition, théâtre et spectacle vivant, musées et expositions artistiques....) de manière à encourager les productions paritaires et la formation des professionnel·les sur l'égalité femmes-hommes (représentations non-sexistes et prévention des violences masculines).

- Conditionner l'obtention de distinctions (type César, Molière, etc.) au fait de n'être sous le coup d'aucune procédure d'accusation de violence de quelque sorte que ce soit. Retirer ces mêmes distinctions aux auteurs condamnés ou sous le coup d'une procédure intervenant moins de 2 ans après l'obtention

- Intégrer les informations relatives à la violence masculine dont ont fait preuve les artistes dans l'enseignement scolaire et universitaire relatif à ces artistes. (ex: Gauvain était pédocriminel, Rodin a usuré les œuvres de Camille)

- **Matrimoine** : rétablir la place des femmes dans l'Histoire en les incluant dans les manuels scolaires, en leur dédiant des noms de rues et de places, en mettant en place des subventions particulières pour des festivals/événements mettant en avant ces femmes et leurs travaux...

POUR UNE POLITIQUE FISCALE ET BUDGÉTAIRE FÉMINISTE

Individualiser l'impôt sur le revenu et les droits sociaux

- **Individualiser l'impôt sur le revenu** : le quotient familial est sexiste, désincitatif au travail des femmes, et anti-redistributif. Il entretient l'idée que les revenus des femmes sont des revenus d'appoint, et encourage les inégalités au sein d'un couple hétérosexuel. Il est contraire à l'autonomie financière. Sa suppression rapporterait 29 milliards d'euros à l'Etat, que celui-ci pourrait déployer pour promouvoir une parentalité féministe.

- **Individualiser les droits sociaux** : les allocations comme le RSA, la prime à l'emploi, l'allocation pour les personnes en situation de handicap, doivent être individualisées pour une autonomie financière.

- L'allocation adulte handicapée doit notamment être déconjugalisée et ses conditions d'obtention élargies car la grande majorité des femmes en situation de handicap n'ont pas accès ni à l'emploi ni aux allocations.¹¹ Cela les maintient dans des situations de dépendances alors que 34% des femmes en situation de handicap subissent ou ont subi des violences conjugales.¹²

- **Revaloriser les allocations familiales qui seront attribuées de façon universelle, dès le 1er enfant.** Cette mesure si elle est financée par les 29 milliards économisés sur la suppression du quotient familial, pourrait allouer une somme de 200€ par enfant, dès le 1er enfant, pour toutes les familles.

- **Congé de maternité / paternité** de longue durée sur le modèle de l'Islande (3 mois obligatoires de congé pour le père et pour la mère puis 3 mois à partager entre les 2, contraintes salariales si le congé n'est pas pris par l'un des membres du couple).

Pratiquer systématiquement le *gender budgeting*

- Chaque projet de loi, chaque budget de politique publique, doit réaliser **une étude d'impact différencié sur les femmes et les hommes**, et a pour obligation de diminuer les inégalités. Ainsi une réforme des retraites comme celle proposée par Emmanuel Macron, avec augmentation de la durée de cotisation, et pénalisation des carrières hachées, serait non recevable. (Les retraites des femmes sont déjà 42% moindre que celles des hommes).

Pour une justice sociale qui soit écologiste et féministe

Appliquer le *gender budgeting* dans le cadre des **politiques publiques de transitions écologique et énergétique**.

¹¹ [Rapport du défenseur des droits sur l'emploi des femmes en situation de handicap, 2016](#)

¹² [Rapport du Sénat "Violences, femmes et handicap : dénoncer l'invisible et agir"](#)

- Garantir la mobilité pour toutes les femmes par des moyens non seulement décarbonés mais leur assurant aussi utilisabilité, sécurité et tranquillité pour éviter que la ville durable accroisse les inégalités femmes-hommes¹³;

- Réaliser des études permettant de mieux connaître les risques encourus spécifiquement par les filles et les femmes, en France, face aux effets du dérèglement climatique. Des impacts sexo-spécifiques directs et indirects sont déjà pointés à l'échelle mondiale, notamment les effets sur l'emploi des femmes (les secteurs les plus lourdement touchés sont ceux dans lesquels les femmes sont sur-représentées : tourisme, travail domestique, commerce de détail, ..)¹⁴, les migrations climatiques et la sécurité alimentaire des enfants¹⁵. Il est nécessaire de les affiner avec un point de vue national avant de définir les politiques publiques à appliquer en la matière.

POUR LA FIN DES VIOLENCES ÉCONOMIQUES

Lutter contre les violences et les inégalités au travail

- Rendre effective l'égalité professionnelle en appliquant les textes en vigueur, et des **sanctions financières aux entreprises refusant l'égalité salariale**. Élargir les quotas dans les comités exécutifs de l'ensemble des entreprises.

- **Renforcer les moyens de l'inspection du travail, rétablir les CHSCT**, et rendre responsables les entreprises dans lesquelles des femmes sont harcelées sexuellement ou victimes de violences au travail. Une entreprise a une obligation de protection des salariées.

- Revaloriser les métiers féminisés. Revoir toutes les grilles et barèmes salariaux, en premier lieu dans la fonction publique, pour que les métiers féminisés, souvent des métiers de soin et de lien, essentiels à notre société, soient revalorisés : enseignantes, infirmières, aidants familiaux (personnes en situations de handicap, personnes âgées), aide-soignantes, agentes de ménage, assistantes maternelles et emplois à domicile, travailleuses sociales, caissières....

¹³ Les nouvelles pratiques en ville ressemblent à celles d'hommes jeunes, libres d'obligations familiales et en bonne santé. Leur vision de la ville décarbonée transforme les femmes en minorité : celles qui ne sont pas sportives n'ont qu'à se mettre au vélo, celles qui ne se sentent pas en sécurité la nuit n'ont plus qu'à être courageuses, celles qui ont 3 enfants dans des écoles différentes n'ont qu'à mieux s'organiser, celles qui sont trop âgées n'ont qu'à rester chez elles (60% des +65ans et 74% des +80ans sont des femmes). "[Durable mais inégalitaire : la ville](#)", dans [Travail, genre et sociétés 2015/1](#), Yves Raibaud

¹⁴ "[Les femmes sont les premières victimes de la crise climatique selon la COP26](#)"

¹⁵ "[Covid-19 : la perte de revenus des femmes en 2020 équivaut à la richesse combinée de 98 pays](#)", Oxfam France

- **Lutter contre la précarité des métiers de ménage et d'emplois à domicile** : en interdisant le travail de nuit, en diminuant le travail à horaire décalé et les plages horaires hachées (notamment dans les entreprises et administrations), en incitant les temps partiels pour les hommes, en améliorant les conventions collectives, en favorisant l'information aux salariées de leurs droits, en facilitant des aménagements de travail pour les familles monoparentales, en soutenant financièrement les mères aidantes d'un·e enfant·e ou un·e proche en situation de handicap.

Pour une politique familialiste féministe

- **Réaliser un service public de la petite enfance : obliger les collectivités locales à construire des crèches** (comme la loi SRU pour les logements sociaux) avec sanctions financières sinon.

- Accompagner la mise en place de l'IEF, notamment pour les mères au foyer qui en font le choix : formations gratuites, aide à la création du dossier IEF et au programme pédagogique...

- **Établir des tarifs nationaux pour les crèches qui soient fortement progressifs**, et refonder les allocations à la garde d'enfants de la CAF de manière plus progressive pour que le reste à payer soit égal au tarif de la crèche pour chaque famille quel que soit son mode de garde.

- **Mettre fin aux impayés de pensions alimentaires**, en mettant en place le prélèvement à la source par le Trésor public et la revalorisation automatique avec l'inflation. Revaloriser et refonder les grilles de pensions alimentaires du Ministère de la Justice pour prendre en compte les inégalités de revenus et maintenir le niveau de vie de l'enfant après une séparation.

- **Promouvoir un meilleur partage du travail domestique et parental** : par des actions de sensibilisation à l'école, par un allongement du congé paternité aussi long que le congé maternité, par la création d'un congé pour la mère dite sociale, par une meilleure répartition au sein du couple des congés "enfants malades" . Réaliser des études quantitatives annuelles par l'INSEE du travail gratuit, domestique et parental pour que ces données pèsent dans les arbitrages politiques.

- **Améliorer les démarches administratives des familles lesboparentales** : favoriser les mentions "parents" en lieu et place de "père" dans chaque formulaire, rendre gratuit l'acte de filiation pour la mère dite sociale (comme tout acte d'état civil).

- Sensibiliser aux différentes formes de famille (monoparentale, lesboparentale, homoparentale) par des actions d'information à l'école et en formation continue dans les entreprises et administrations.

POUR UNE RÉELLE EXEMPLARITÉ DU MONDE POLITIQUE

Instaurer une parité effective en politique

- Les partis doivent s'engager à intégrer pleinement les femmes dans leurs organes stratégiques.

- Législatives : **les partis doivent s'engager formellement à investir autant de femmes que d'hommes dans les circonscriptions jugées "gagnables"** (circonscriptions traditionnellement remportées par le parti concerné). La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes, qui prévoit notamment des sanctions en cas de non-respect de la parité de candidatures, est insuffisante (38,7% de députées).

- Collectivités territoriales : **rendre la parité effective en politique** en investissant plus de femmes têtes de listes (seulement 19% de femmes maires et 10% de femmes présidentes de départements), étendre la **parité aux intercommunalités**, et réduire les stéréotypes dans l'octroi des postes d'élu-es (maires-adjoint-es, vice-président-es d'exécutifs régionaux et départementaux) et de ministres. Trop souvent, les femmes sont cantonnées aux postes "féminins" (petite enfance, social...) et exclues des postes "masculins" (finance, sécurité...)

- Cabinets politiques et haute fonction publique : **avoir au minimum 50% de femmes dans les postes de représentation de l'Etat (corps préfectoral, corps diplomatique)**, comme dans les postes de la haute fonction publique et les cabinets ministériels.

- Faciliter l'émergence de nouveaux profils d'élu-es. : **limiter tous les mandats dans le temps** (deux mandats consécutifs maximum) et **renforcer le non-cumul des mandats**, rendre accessibles les réunions politiques aux femmes qui ont des enfants (en privilégiant par exemple les week-ends aux soirées en semaine).

Pour la fin de l'omerta en politique #metopolitique

Si les violences sexuelles et sexistes se produisent dans tous les milieux, le monde politique a tout particulièrement un devoir d'exemplarité. Depuis des années, les femmes élues ou collaboratrices d'élu.es sont nombreuses à témoigner et les affaires se multiplient : DSK, Baupin, Tron, Baylet, Darmanin... Pourtant, les mesures prises par les partis politiques sont insuffisantes, voire inexistantes : de nombreux agresseurs sont maintenus en poste puis réélus.

- **Tout élu condamné pour violences devra faire l'objet d'une révocation automatique.**

- Tout élu condamné pour des violences devra être déclaré inéligible, sans possibilité pour la juridiction de faire une exception à cette règle, comme c'est encore le cas aujourd'hui.

- Les partis doivent s'engager à ne pas investir aux élections de candidats qui font l'objet de témoignages d'harcèlement sexuel, agressions sexuelles et/ou viol(s). De même que le futur gouvernement devra s'engager à faire de même avec ses ministres.

- **Mettre en place d'une cellule indépendante chargée de recueillir la parole de femmes victimes de violences sexuelles de la part d'un élu ou responsable politique.** Elle garantirait l'anonymat des personnes accusées mais également des victimes, qui hésitent souvent à parler de peur de compromettre leur avenir professionnel. Elle ferait des signalements à la justice si nécessaire.

POUR UNE DIPLOMATIE FÉMINISTE

Pour une diplomatie abolitionniste

- **Faire rayonner une diplomatie féministe abolitionniste** pour que la France devienne un modèle, avec la création d'une ambassadrice contre la traite humaine et la prostitution, à l'instar de la Suède.

- Engager des négociations bilatérales/multilatérales avec les pays hébergeant des sièges de ces plateformes pornographiques afin de **lutter activement contre la pornocriminalité au niveau international.**

Pour le respect et la protection des droits des femmes et des filles migrantes et demandeuses d'asile

- **Assurer le déploiement de mécanismes de protection spécifiques,** y compris des places dans des structures d'hébergement réservées aux femmes avec la présence d'un soutien psychosocial et de traductrices

- Assurer des processus de contrôle pour garantir le non-refoulement des victimes de la traite, la gestion clinique du viol ainsi que des kits post-viol et des kits de contraception prépositionnés dans les sites d'hébergement des migrant-es avec la présence d'agent-es de protection spécifiquement formés et supervisés.

- **Prendre en compte les conséquences traumatiques des violences sexuelles** (problèmes de santé mentale, perte de mémoire, état dissociatif, etc.) dans le cadre des parcours de demande d'asile et adapter la charge de la preuve en conséquence.

- Fournir des services de soutien comme la garde des enfants pendant les entretiens pour permettre aux femmes de parler plus librement des violences subies.

- Encourager la prévention de la déqualification et la reconnaissance des qualifications en permettant aux femmes migrantes et réfugiées d'obtenir soit un diplôme équivalent à leur qualification d'origine, soit une certification de leurs compétences.

- **Mettre en place des programmes spécifiques pour les femmes migrantes éloignées de l'emploi.** Ces programmes de soutien spécifiques devraient inclure le mentorat, le bénévolat assisté, la formation préalable à l'emploi, le placement, les cours de langue spécialisés avec des éléments intégrés d'apprentissage de compétences, la formation professionnelle et la reconnaissance des compétences pour les femmes sans qualifications officielles.

- Simplifier, traduire et diffuser les informations relatives au processus d'accès aux soins.

POUR ALLER PLUS LOIN...

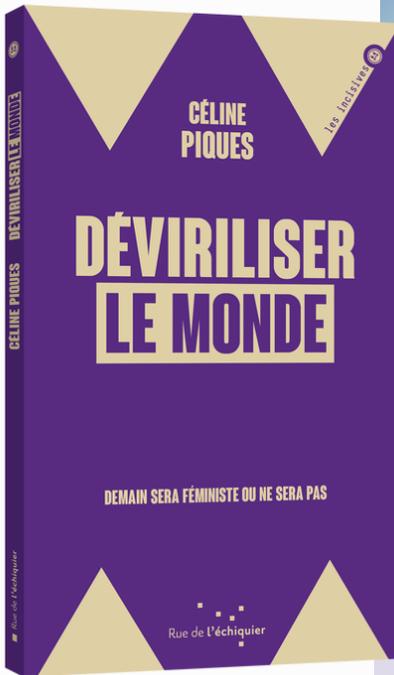
DÉVIRILISER LE MONDE : MANIFESTE FÉMINISTE

- Pour une société réellement égalitaire entre les femmes et les hommes.

Depuis 2017, le mouvement #MeToo fait entendre les voix des femmes dénonçant les violences masculines. Malgré l'ampleur de la mobilisation féministe et les promesses politiques, les inégalités perdurent.

Dans ce manifeste, **Céline Piques d'Osez le Féminisme !, tisse des liens entre textes de référence du matrimoine féministe** - d'Andrea Dworkin à Gisèle Halimi, de Christine Delphy à Émilie Hache - et récits de luttes menées, **pour ouvrir une réflexion critique sur la société patriarcale**. L'autrice dessine alors des mesures et pistes d'action concrètes pour construire une politique radicalement féministe.

Analysant les imbrications du capitalisme et du patriarcat et les systèmes de prédation qu'ils alimentent, **elle définit les conditions d'une véritable émancipation sexuelle, reproductive, domestique et économique des femmes**.



Commande en ligne
d'exemplaires dédiacés par l'autrice :
www.celinepiques.com

et sortie en libraires le 17 février 2022

Osez
le
féminisme!



@osezlefeminisme



Osez le féminisme !



@Osez_le_feminisme



osezlefeminisme.fr